

---

# **ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Berger anglais**

Taille : Moyenne / Grande.

Couleur de la robe : Gris, grisé, ou bleu.

Marques de couleur : Avec ou sans blanc.

Texture et longueur du poil : Poil double.

Corps : Carré. Ligne du dessus ascendante, plus bas à l'épaule qu'au rein.

Forme et position des oreilles : Grandeur moyenne, portées à plat sur les côtés de la tête.

Forme et port de la queue : Écourtée ou non écourtée. Plantée bas; portée basse, suivant la ligne de la croupe.

Pieds : Petits et ronds.

Variabilité génétique observable : Queue courte naturelle. Les yeux bleus.